



# **CAHIER DES CHARGES**

## **Championnat de l'Oise**

### **Tir en Campagne**

Tout organisateur désirant réaliser le championnat de l'Oise de tir en campagne devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par la Commission Sportive du Comité Départemental.

#### **Le Comité Départemental s'engage à :**

- Prendre en charge l'inscription au calendrier Fédéral
- Rédiger et expédier les mandats.
- Fournir les médailles
- Verser une indemnité kilométrique des déplacements des arbitres
- Prendre en charge 2 jeux de cibles (facture au nom du CDO)
- Mettre en place un jury d'appel.
- Désigner 2 arbitres, plus le responsable ainsi que les stagiaires.

#### **En contre partie l'organisateur s'engage à :**

- A assister à une réunion préparatoire.  
L'organisateur sera dans l'obligation d'assister à une réunion préparatoire à une date définie par le Comité Départemental.
- Etablir les fiches de marques.
- Offrir le repas aux arbitres.

#### **Règlement :**

- Le règlement sera celui en place par la FFTA

#### **Les horaires :**

- Ouverture du greffe à 8h, fin des inscriptions à 9h30

Le Président du C.D.O  
Jean-Claude LAVERNHE

Le Président C. Sportive  
Patrick GONIN

L'organisateur